



SÉANCE DU 13 JUIN 2023 à 19h

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil VINGT TROIS, le TREIZE JUIN à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :

M NIGAY Jean-Marie, Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M James MARECHALLE, Mme REGNIER Catherine, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme ROUSSEAU Angélique, M ROSELLE Régis, Mme SPIRA Julie, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne-Luce, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme VIDARD Stéphanie, procuration à M NIGAY Jean-Marie,
M REZZA Thibaut, procuration à M BRIAND Hervé,

Absents :

Mme MEYFROODT Charlotte
M THOMA Hervé

Secrétaire : Mme LACOUR Aude

Mode de scrutin : main levée avec feuille récapitulative par conseiller municipal

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 22 MARS 2023 ET 25 AVRIL 2023

Le compte-rendu du 22 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu du 25 avril 2023 est approuvé à la majorité.

Interrogation de Madame ROUSSEAU :

Où un administré peut voir les délibérations de la commune ?

Réponse :

Les actes sont publiés sur le site internet de la commune dans la rubrique « publication des actes », ils sont en ligne pendant deux mois.

Remarque de Madame FUSZ :

Il est mentionné que la commission urbanisme se réunira avant de voir les deux autres aménageurs. Or, cela n'a pas été le cas.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « AU CŒUR D'ERCUIS »

Présentation du projet de l'Association « au cœur d'Ercuis ».

L'association se propose d'inscrire la commune d'Ercuis dans la dynamique des journées du patrimoine qui aura lieu les 16 et 17 septembre prochain avec deux actions :

➤ 1^{ère} action : vue d'Ercuis – Scènes de rues et de l'orfèvrerie – 30 points de vue – photos et cartes postales

➤ 2^{ème} action : moment musical à l'Eglise d'Ercuis avec la présence d'une femme chef d'orchestre de l'Oise, en parallèle d'une visite de l'Eglise et ce que racontent les vitraux.

La demande de subvention servira à financer cette exposition à la Maison du Village.

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (ABST : 4 – CONTRE : 2 – POUR : 11), APPROUVER le versement de la subvention de fonctionnement exceptionnel attribué à cette association au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 900 €, **AUTORISER** Monsieur le Maire à verser lesdites subventions pour l'année 2023 et **NOTER** que les subventions seront imputées au compte 65748.

Compte tenu que Mesdames ALLAIN et FUSZ ainsi que Messieurs NABONNE et URCOURT font partis de l'association « au cœur d'Ercuis », ils s'abstiennent au vote.

AVENANT N°6 DE L'ILEP

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, PRENDRE ACTE des modifications établies sur l'avenant et **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 6.

MODIFICATION DES STATUTS – EXTENSION DE COMPETENCES – COMPETENCE GROUPEMENT DE COMMANDE AU SENS DE L'ARTICLE L.5211-4-4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (POUR : 16, CONTRE : 1), APPROUVER la modification des statuts en étendant les compétences pour la passation et l'exécution de marchés publics et/ou accords-cadres passés dans le cadre de groupements de commandes constitués des communes membres et auxquels la Communauté de communes Thelloise participerait ou non, dans les conditions prévues à l'article L. 5211-4-4 du code général des collectivités territoriales : « constituer un groupement de commandes entre les communes membres de la Communauté de communes Thelloise ou entre les communes et la Communauté, en offrant la possibilité aux communes de confier à titre gratuit à la Communauté de communes Thelloise, par convention, indépendamment des fonctions de coordonnateur du groupement de commandes et quelles que soient les compétences transférées, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement », **NOTIFIER** la présente délibération au Président de la Communauté de communes et **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la bonne application des présentes.

Interrogation de Monsieur NABONNE et Madame FUSZ :

Quel est l'intérêt pour la commune et cela engendre-t-il un coût supplémentaire pour la commune ?

Réponse :

L'intérêt pour la commune est de pouvoir bénéficier des tarifs plus intéressants dans le cadre d'appels d'offre mutualisés sur plusieurs communes, tout en nous laissant le choix d'y adhérer ou non sans aucun coût supplémentaire.

RENOUVELLEMENT ET LANCEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE, DE LA PAUSE MERIDIENNE DES MERCREDIS ET DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (VACANCE)

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, ACCEPTER le renouvellement de la délégation du service public pour la gestion des activités d'accueil des enfants de la cantine (cantine, accueil périscolaire, centre

de loisirs), **AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer la procédure et signer les documents y afférents et **NOTER** que la commission d'appel d'offres est définie la délibération 2020-009 du 25 mai 2020.

Interrogation de Madame LACOUR :

Pour le mois d'Août, le centre de loisirs est fermé sans possibilité d'aller dans un autre centre de dépannage ? Est-il possible de trouver une solution ?

Réponse :

Dans beaucoup de communes, les centres de loisirs ferment au mois d'août. Dans le cas d'Ercuis, nous évoquerons le problème dans la prochaine délégation de services publics. Toutefois, leur fonctionnement est autonome.

Interrogation de Monsieur NABONNE :

Pourquoi la fête foraine est partie plus tôt cette année ?

Réponse :

Les forains sont partis tôt le lundi car ils avaient d'autres obligations. Nous avons eu beaucoup de difficultés à obtenir les tickets, c'est la raison pour laquelle ils ont été distribués tardivement dans les classes.

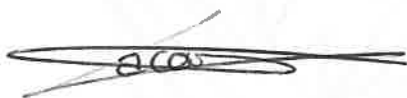
Quand le café du nord ouvre-t-il ? Il a été vu sur les réseaux sociaux qu'il y avait des logements en location, y-a-t-il eu un changement de destination ?

Réponse :

Le café du nord va ouvrir mais la commune n'a pas d'informations sur la date de son ouverture prochaine. Il n'y a pas de changement de destination. Les modifications réalisées ont fait l'objet d'une procédure d'urbanisme.

Fin de séance 20h15.

Validation de la secrétaire de séance
Madame LACOUR Aude



Le Maire
Jean-Marie NIGAY

